

Edito	p.1
Résolution de la CE de l'UD 91 du 22 janvier 2015.....	p.2
Elections du 4 décembre dans la fonction publique.....	p.3
Désengagement de l'Assurance Maladie en Essonne, inacceptable !.....	p.4
Déclaration FO au Conseil de la CPAM du 27 janvier 2015.....	p.5
Echec des négociations sur la « modernisation du dialogue social ».....	p.5-6
Le Conseil des prud'hommes, une conquête à défendre.....	p.6
Réforme territoriale, quand le service public de proximité s'éloigne des citoyens.....	p.7
Congrès fédéral de Tours, question à Marie-Thérèse, déléguée.....	p.8
Bricorama condamnée, justice est rendue.....	p.9
Conditions de travail et restructurations (Technologia)...	p.10
Syndicats, création et élections.....	p.11

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

- J-N LAHOZ, secrétaire général de l'Union Départementale FO 91
- D. ROUSSEAU, rédacteur en chef
- S. SACLITTO, secrétaire administrative
- N. MONTANARY, réalisation

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne
12, place des terrasses de l'Agora
91034 Evry cedex
Tél : 01.60.78.15.57
FAX : 01.60.77.96.94
e-mail : forceouvriere91@free.fr
Site : www.udfo91.com
Directeur de publication : J.N LAHOZ
Bulletin trimestriel
CPPAP N°0617 S 07348
Impression : PMS SARL, 17 avenue de Ségur 75007 Paris
Régie publicitaire : Paul MEYER
tél : 06 74 65 99 84

EDITO

L'HEURE EST A LA MOBILISATION GENERALE ! CONTRE L'AUSTERITE CONTRE LE PACTE DE RESPONSABILITE

Le XXIIIème congrès de notre confédération vient de se terminer. Près de 3 000 délégués ont assisté aux débats dont une trentaine mandatés par des syndicats de l'Essonne. Les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés à une écrasante majorité (97%) de même que les résolutions qui seront le mandat de toute l'organisation pour les trois années à venir.

Après la discussion vient l'heure de l'action. Il revient maintenant au Bureau confédéral de mettre en œuvre la décision du Congrès d'appeler à « **une journée nationale de grève interprofessionnelle et de manifestations dont une à Paris, contre l'austérité et pour l'aboutissement des revendications** ».

Les confédérations FO, CGT et Solidaires (rejointes depuis par la FSU) se sont rencontrées le 18 février et ont décidé d'un **appel commun pour le 9 avril contre l'austérité, la loi Macron, la destruction des services publics**, etc... Ces confédérations partagent avec nous la nécessité d'une « action commune bien définie, sur des revendications claires » ce qui est « un gage d'efficacité ».

Pour Force Ouvrière, ces revendications sont :

- l'arrêt de l'austérité, le retrait du pacte de responsabilité, du projet de loi Macron et de la réforme territoriale
- la défense des services publics, du statut de la Fonction Publique, de la protection sociale, des conventions collectives
- l'augmentation générale des salaires

Seule la grève interprofessionnelle est à même aujourd'hui de faire reculer le gouvernement et le patronat et de faire aboutir les revendications.



C'est pourquoi l'UD FO de l'Essonne invite tous les militants, tous les syndicats et structures FO du département, du public comme du privé, à assurer le succès de cette journée de grève interprofessionnelle et de manifestations.

Le 10 avril, lors du Congrès des Syndicats FO de notre Union départementale, il reviendra aux délégués mandatés de tirer le bilan de cette action et de débattre de ses suites au plan national comme au plan départemental.

D'ores et déjà, sans attendre, nous engageons partout la riposte contre toutes les mesures rétrogrades contenues dans le projet de loi Macron qui visent à :

- généraliser et banaliser le travail du dimanche et le travail en soirée
- faciliter les licenciements
- remettre en cause le rôle et l'existence des conseils de prud'hommes

Après nos très bons résultats aux élections professionnelles dans la Fonction Publique, l'heure est maintenant à l'offensive !

RESOLUTION adoptée à l'unanimité des présents par la COMMISSION EXECUTIVE de l'UD FO 91 du 22/01/2015

Avec le Bureau confédéral de Force Ouvrière, la CE de l'UD FO 91, réunie le 22 janvier 2015, « dénonce avec force l'acte barbare commis dans les locaux de Charlie Hebdo et apporte son soutien et sa solidarité aux proches des victimes (dont un policier délégué FO) et à l'ensemble de la rédaction de Charlie Hebdo et rappelle que la liberté d'expression et la liberté de la presse sont des libertés démocratiques fondamentales » qu'il nous faut défendre et préserver.

Pour autant, la CE de l'UD FO 91 ne saurait confondre soutien et solidarité avec « l'union nationale » prônée par le gouvernement. Pour Force Ouvrière, comme pour tous les salariés, les revendications demeurent et rien ne pourrait les détourner de la défense pied à pied de leurs intérêts particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le pacte de responsabilité et d'austérité est entré en vigueur. Rappelons qu'il prévoit 50 milliards d'euros de coupes dans les dépenses publiques et 41 milliards de cadeaux au patronat sous la forme d'exonérations sociales et fiscales.

De plus, le 26 janvier, le gouvernement veut faire passer en force le projet de loi MACRON de régression sociale qui entend généraliser le travail du dimanche, banaliser le travail de nuit, libéraliser le transport voyageurs par cars, faciliter les licenciements et affaiblir la justice prud'homale en réduisant la représentation des salariés et les prérogatives des conseillers prud'hommes...

De son côté, le MEDEF entend réduire la représentation des

salariés dans les entreprises en proposant de fusionner les CHSCT et les CE, les DP et DS sous le contrôle des employeurs.

C'est pourquoi la CE de l'UD FO 91 appelle tous ses militants à se mobiliser le lundi 26 janvier, à l'appel des Unions régionales d'Ile de France FO, CGT, FSU et Solidaires, contre le projet de loi MACRON de déréglementation (manifestation à 13h, bd Hausman, métro Chaussée d'Antin).

De la même manière, la CE de l'UD FO 91 invite ses militants à venir soutenir, le 29 janvier, les fédérations FO et CGT de l'énergie qui manifesteront à Paris (11h place Denfert Rochereau), avec d'autres fédérations (cheminots FO et CGT) pour la défense du

service public contre l'ouverture à la concurrence privée.

Plus que jamais, la nécessité d'une riposte d'ensemble s'impose.

La CE de l'UD FO 91 attend beaucoup du Congrès confédéral de Force Ouvrière de début février qui aura à se prononcer sur les modalités et l'organisation d'une manifestation nationale et d'un appel à une grève interprofessionnelle pour mettre un coup d'arrêt à la remise en cause permanente des acquis des salariés sur injonction du MEDEF et de l'Union européenne.

La CE de l'UD FO 91 apporte tout son soutien aux chauffeurs routiers et leurs syndicats en lutte pour leurs revendications (salaires et conditions de travail).



VOUS PROTÉGER,
QUELLES QUE SOIENT
LES CIRCONSTANCES,
QUELLES QUE SOIENT
VOS EXIGENCES

LA MGD EST UNE MUTUELLE SANTÉ SUR MESURE
GÉRÉE PAR DES ADMINISTRATEURS ÉLUS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.
LA MGD GÈRE 12 000 CONTRATS ET PROTÈGE 70 000 FAMILLES.

Depuis sa création en 1982, la MGD a pour vocation de faciliter à ses adhérents l'accès aux soins en leur faisant bénéficier d'une couverture sociale complémentaire de qualité. La MGD (Mutuelle Générale de la Distribution), véritable mutuelle indépendante, est spécialisée dans la couverture et la gestion des frais de santé. Elle s'adresse, par l'intermédiaire de ses partenaires courtiers, à toutes les entreprises, aux travailleurs non salariés et à l'ensemble des particuliers, quel que soit leur âge.

LA MGD, UN GROUPEMENT ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

Professionnalisme, clarté, respect rigoureux de nos engagements vis-à-vis de nos partenaires : notre credo est la satisfaction de nos adhérents. Égalité de traitement des adhérents et absence de sélection médicale. La MGD contribue à la protection sociale tout au long de la vie.



www.lamgd.com

ASSURER LE PRÉSENT POUR PRÉSERVER L'AVENIR

N° 0 826 626 720

13 rue Sainte Cécile - 75009 Paris

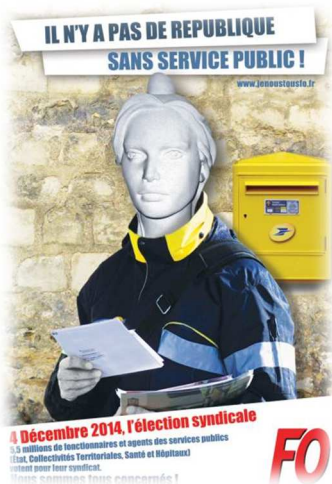
ELECTIONS DU 4 DECEMBRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

1^{ère} DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT, FO PROGRESSE PARTOUT, LES REVENDICATIONS POUR LE SERVICE PUBLIC AUSSI !

FORCE OUVRIERE conforte sa place de première organisation dans toute la fonction publique de l'Etat. Avec 17%, FO est présente dans tous les ministères et y consolide sa représentativité.

A l'issue du scrutin dans la Fonction Publique, où 5,4 millions de fonctionnaires et d'agents publics étaient appelés à voter, les résultats confirment une nouvelle progression de FORCE OUVRIERE (+ 0.5%), seule des trois grandes confédérations à progresser dans les trois fonctions publiques.

FORCE OUVRIERE se renforce partout : à l'Etat (+0.4%), dans la Fonction Publique Hospitalière (+1%), dans les collectivités territoriales (+0.3%) ainsi qu'à La Poste (+1,8%).



Avec FORCE OUVRIERE, les fonctionnaires et agents publics marquent à nouveau leur attachement à des revendications claires.

Ils l'ont fait en exprimant leur confiance et leur soutien à la seule

organisation qui, depuis l'origine, combat sans ambiguïté la remise en cause du service public républicain découlant d'une politique d'austérité.



Comme l'indique Jean-Claude MAILLY, secrétaire général de FORCE OUVRIERE :

« Fort de ces résultats, FO portera encore plus fermement ses revendications pour le service public républicain, ses missions, sa présence locale de proximité et l'égalité de droit, pour la défense du Statut général et des statuts particuliers et le maintien de la Fonction publique de carrière et pour les nécessaires augmentation du pouvoir d'achat et amélioration des conditions de travail dans les trois versants de la Fonction Publique ».

La confédération FORCE OUVRIERE salue l'action de toutes les structures FO et de l'ensemble des militant(e)s qui se mobilisent tous les jours, dans des conditions toujours plus dures. Ils ont permis ces nouveaux succès qui construisent déjà ceux à venir.

FORCE OUVRIERE remercie les fonctionnaires et les agents publics qui lui ont accordé leur confiance et les appelle à renforcer les rangs de FORCE OUVRIERE par leur adhésion.

(Communiqué confédéral du 9 décembre)



Dans l'Essonne, de très bons résultats sont enregistrés dans tous les secteurs. A l'Education nationale, nous obtenons 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants au CTA et au CTSD de l'Essonne. Dans chacune de ces instances, nous gagnons 1 siège. Mieux au CTSD de l'Essonne, nous passons cette fois ci devant la CFTD. Nous faisons 1 208 voix contre 742 voix en 2011 ! Le SNUDI FO obtient 3 sièges (+ 1) à la CAPD.

Aux finances, nous devenons la première organisation syndicale.

DESENGAGEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE EN ESSONNE : INACCEPTABLE !

Le 25 septembre 2014, la Direction de la CPAM 91 a présenté aux élus du Comité d'entreprise son nouveau projet de réorganisation de l'accueil physique. Les élus FO ont voté contre celui-ci, dénonçant notamment les dangers qu'il pourrait faire courir aux personnels mais aussi le manquement inadmissible à notre mission de service public qu'il représente.

Le contexte

C'est d'abord le constat d'un échec de la part de la Direction. Alors qu'il y a eu une « explosion » de l'utilisation du compte AMELI (52 400 comptes ouverts en 2013), le recours à l'accueil physique n'a pas diminué. Au contraire, la fréquentation de l'accueil physique a même augmenté : + 13% en 2013.

Les stratégies développées pour forcer les assurés sociaux à ouvrir un compte AMELI (obligatoire pour utiliser les bornes multi-services) ont donc échoué.

C'est aussi la confirmation des doutes qu'exprimait FO lors de la présentation du projet de réorganisation CAP 2013. La Direction s'était alors engagée à ce que la réorganisation n'ait aucun impact sur le réseau d'accueil. Force est de constater que ce vœu pieux n'a pas été suivi d'effets comme nous le redoutions.

Enfin, c'est l'expression d'un non-sens complet qui plongera nombre des assurés sociaux (1 177 322 bénéficiaires) dans une intolérable

difficulté d'accès aux services de la CPAM.

Le désastre annoncé

Le réseau d'accueil actuel totalise 27 points d'accueil : 7 accueils dans les centres et 20 accueils locaux. Ce à quoi il faut ajouter un certain nombre de permanences organisées dans les bureaux d'accueil. Ces derniers ont d'ailleurs tendance à se raréfier sous prétexte d'une sous-fréquentation. Pas facile en effet pour un assuré de connaître les jours et horaires des permanences d'accueil ouvertes entre une demi-journée et quatre demi-journées par mois !

Le nouveau projet de la Direction prévoit de ne garder que 12 accueils : 7 accueils en agence, 5 en « espaces d'accueil », plus des accueils sur rendez-vous dont la cartographie reste à définir.

Il s'agit donc de réduire de moitié les accueils existants afin de les concentrer sur les grosses unités...

Les risques pour le personnel

Au regard de cette diminution spectaculaire des accueils de la CPAM sur l'Essonne, les risques qui pèsent sur le personnel sont connus et ont déjà été dénoncés par le CHSCT.

Fermer des accueils revient toujours à augmenter la sur-fréquentation des accueils restants avec les conséquences que l'on connaît : augmentation du temps d'attente, énervement des assurés qui ont traversé la moitié du département, surcharge d'appels sur les plateformes téléphoniques et au bout du compte... augmentation de la charge de travail et du stress sur tout le personnel et risque accru d'agressions verbales et physiques.

Tout simplement inacceptable pour Force Ouvrière !



Voir aussi <http://essonneinfo.fr/91-essonne-info/73694/secur-reorganisation-inquietudes/>

Les sites d'accueil menacés de fermeture en Essonne :

Orsay, Palaiseau, Savigny sur Orge, Brétigny sur Orge, Ballancourt sur Essonne, Viry Chatillon, Morsang sur Orge, Juvisy sur Orge, Athis Mons, Ris Orangis et Epinay sous Sénart.

Le sud rural du département serait fortement touché : seul subsisterait le site d'Etampes...

« Dans le sud de l'Essonne, on ne sait pas comment ils vont faire ! 25% des français n'utilisent pas encore internet. Et les personnes âgées ? Celles qui ne parlent pas le français ? Les populations précaires ? » demande Sylvia THUAULT, secrétaire FO pour la CPAM 91. « Ces fermetures sont catastrophiques. On n'a jamais vu ça ! En 2000, il y avait encore près de 80 lieux d'accueil » ajoute son adjoint... (Le Parisien du 15/10/2014)

DECLARATION FORCE OUVRIERE AU CONSEIL DE LA CPAM 91 DU 27 JANVIER 2015

« Au moment où nous allons entamer cette nouvelle mandature prévue jusqu'en 2017, il nous semble utile d'en rappeler le contexte général.

Celui-ci est marqué par le maintien et l'aggravation de la politique d'austérité du gouvernement sous la forme du pacte de responsabilité et de la réduction des dépenses publiques et sociales.

D'ici 2017, plus de 50 milliards de coupes budgétaires sont prévus dans les dépenses publiques dont 18 milliards d'économies au détriment de la protection sociale et des dépenses de santé, dont les hôpitaux.

Ces coupes auront et ont déjà des conséquences directes sur l'égalité d'accès aux soins et sur les services rendus aux assurés sociaux.

C'est pourquoi Force Ouvrière s'est opposée à la signature de la convention d'objectif et de gestion de l'assurance maladie pour 2014/2017 qui enfonce de plus en plus l'assurance maladie dans une étatisation menée par les Agences Régionales de Santé (ARS).

Force Ouvrière a également dénoncé l'affaiblissement de l'assurance

maladie par la suppression supplémentaire de 4 800 emplois d'ici 2017 qui s'ajoutent aux 16 000 emplois supprimés entre 2003 et 2013, ce qui compromet le bon accomplissement de ses missions.

Rien que dans l'Essonne, ces dernières années, plusieurs centaines d'emplois ont été supprimés ainsi que plus de la moitié des centres d'accueil et, fin 2015, il ne restera plus que 3 centres de paiements sur 27 à l'origine. Or, l'assurance maladie a un rôle social en direction des populations les plus défavorisées qui, si on éloigne le guichet de leur domicile, s'en détourneront, s'enfonceront davantage dans la pauvreté et l'insalubrité et n'auront plus l'accès aux soins en prévention.

L'action sociale est également victime de ces restrictions budgétaires avec une baisse globale de 5,26% de la dotation attribuée à notre caisse pour l'aide sanitaire et sociale, ce qui représente 90 778 € en moins, alors que celle-ci est déjà fortement sollicitée par les services sociaux pour venir en aide aux assurés et aux ménages en difficulté financière pour se soigner ou se loger.

Pour que l'assurance maladie puisse assurer correctement les missions qui sont les siennes au service des assurés sociaux, Force Ouvrière demande l'arrêt des suppressions de postes et de centres, le rétablissement de ceux qui sont nécessaires pour maintenir un service de proximité et de qualité.

Force Ouvrière demande le rétablissement et l'augmentation de la dotation pour l'action sanitaire et sociale pour venir en aide aux plus démunis de plus en plus nombreux. Rien qu'au mois de janvier, 192 dossiers ont été examinés en CAFI...

Enfin, Force Ouvrière ne peut approuver les fusions de commissions et la réduction du nombre de conseillers dans certaines commissions au motif de faire des économies sur les frais de déplacement, car cela remet en cause leur rôle, leur utilité et leurs missions. »

**Les délégués FO
au Conseil de la
CPAM 91 :**

**Daniel
ROUSSEAU et
Lionel BOYER**



ECHEC DES NEGOCIATIONS SUR LA « MODERNISATION DU DIALOGUE SOCIAL »

La négociation nationale interprofessionnelle sur la modernisation du dialogue social en entreprise s'est conclue le 22 janvier au siège du MEDEF sur un constat d'échec malgré les pressions exercées par le gouvernement pour parvenir à un accord (voir dépêche AFP).

Pour Force Ouvrière, les propositions du MEDEF constituaient une véritable provocation. En effet, l'organisation

patronale demandait, entre autres :

- la fusion de l'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel (délégués du personnel, délégués syndicaux, élus au comité d'entreprise et au CHSCT...) en une instance unique de représentation du personnel, dans un « conseil d'entreprise »
- une commission hygiène, sécurité et conditions de travail

(CHSCT) rendue facultative par accord d'entreprise...

- une désignation restrictive des délégués syndicaux
- une réduction des mandats et des crédits d'heures des délégués (DP, DS)

Force Ouvrière s'est opposée au projet patronal dont l'objectif inavoué est de réduire le coût de la représentation du personnel et de

remettre en cause les droits des salariés et la négociation collective dans l'entreprise.

Ce n'est pas en remettant en cause l'existence des CHSCT et le rôle de négociateur du syndicat que peut être amélioré le « dialogue social » dans l'entreprise ! Au contraire, l'état des lieux sur les IRP (institutions représentatives du personnel) fait

apparaître la nécessité de renforcer leurs moyens, tout en veillant à une meilleure cohérence de la procédure d'information / consultation.

Suite aux conditions inacceptables dans lesquelles s'est déroulée cette « négociation » au siège du MEDEF, Force Ouvrière a demandé pour le futur :

- un lieu neutre pour les négociations
- le respect de tous les interlocuteurs et le maintien du travail collectif
- l'examen de tous les projets d'accord déposés en plénière.

Dépêche AFP du 19 janvier 2015 : « Le numéro un de FO, Jean Claude Mailly a accusé lundi le président François Hollande d'avoir pris position, dans la négociation sur le dialogue social, en faveurs des revendications du patronat.

Le président « a pris parti pour les propositions qui sont essentiellement, à plus de 80%, des revendications patronales » a affirmé M. Mailly à la presse à l'issue de la présentation par le président de la République de ses vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi à l'Elysée.

« Donc il a pris position pour un accord qu'il souhaite conforme aux revendications patronales » a affirmé le leader de FO. « Peut-être qu'il sera dans la délégation patronale jeudi » lors de la prochaine séance de négociation, a-t-il ironisé.

Selon M. Mailly, le chef de l'Etat « fait pression pour qu'il y ait un accord » or « ce n'est pas son rôle et ce n'est pas respectueux de la liberté de négociation ».

LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES : UNE CONQUÊTE A DEFENDRE ET A PRESERVER !

Cette année, l'institution prud'homale va devoir faire face à un bouleversement profond, tel qu'elle n'en a pas connu depuis la réforme de 1979.

C'est tout d'abord le principe de l'élection des conseillers prud'hommes qui est supprimé, c'est ensuite la procédure prud'homale qui risque de se trouver bientôt totalement supprimée si le projet de loi Macron était adopté.

Un nouveau mode de désignation des conseillers prud'hommes

Le projet de loi habilitant le gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance a été définitivement adopté et la loi vient d'être publiée au JO du 19/12/2014. Le principe de la suppression de l'élection des conseillers prud'hommes a été acté et son remplacement par un mode de désignation basé sur la représentativité définitivement entériné. En effet, le recours porté devant le Conseil Constitutionnel contre le système de la désignation a été rejeté.

Il devrait donc y avoir la mise en place prochaine d'un groupe de travail issu du Conseil supérieur de la prud'homie chargé de réfléchir et de discuter des modalités de mise en place de ce nouveau système de désignation.

A l'heure actuelle, alors que le système de l'élection a été abandonné, nous ne savons toujours pas comment seront désignés les

conseillers prud'hommes lors du renouvellement général qui aura lieu au plus tard en 2017.

Quel taux de représentativité sera choisi ? National ? Régional ? Comment « convertir » ce taux en nombre de sièges de conseillers au plus près du terrain dans chaque conseil et dans chaque section ?

Pour sa part, Force Ouvrière se prononce pour le maintien de l'élection.

La réforme de la justice prud'homale

Le projet de loi Macron, dans sa partie consacrée à la « réforme de la justice prud'homale » comporte deux axes :

1/ Accélérer le traitement des litiges par la mise en place, pour les procédures de licenciements et de résiliations judiciaires, d'un circuit court avec une composition restreinte du bureau de jugement (un conseiller employeur et un conseiller salarié) qui devrait statuer dans un délai de 3 mois.

Le projet de loi transformerait le bureau de conciliation (désormais dénommé BCO) en phase d'orientation des dossiers pour les évacuer au plus vite. Un simple désaccord au sein du BCO permettrait le renvoi automatique devant le juge départiteur, la formation paritaire étant ainsi évincée...

2/ La professionnalisation des conseillers prud'hommes et leur mise sous tutelle.

Interdiction de faire la grève des audiences, durcissement des sanctions... Cette mise au pas des conseillers prud'hommes constituerait une négation de leur spécificité, un désaveu de leur compétence et de leur intégrité !

Sous couvert de rendre la justice plus efficace et plus rapide, le projet vise, en réalité, à aboutir à une disparition programmée de la juridiction prud'homale au détriment de la défense des droits des salariés.

D'ailleurs, alors qu'il est réclamé des effectifs supplémentaires (secrétariat, greffe, juges départiteurs), la question des moyens attribués à cette juridiction en fonction des besoins humains et matériels n'est jamais abordée...

REFORME TERRITORIALE : 13 REGIONS AU LIEU DE 22

Quand le service public de proximité s'éloigne du Citoyen !

Le 17 janvier 2015 a été publiée la Loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. La loi prévoit de passer de 22 régions à 13 (hors régions outre-mer).

De fait, les services régionaux de la Fonction publique de l'Etat, tous ministères concernés, vont être réorganisés. Les préfetures de région, les directions régionales (DREAL, DIRECCTE, DRFIP, DRAAF, DRAC, etc.), les rectorats devraient donc fusionner.

Cette fusion territoriale engendre une inquiétude grandissante chez les personnels des collectivités, tant pour le maintien de leur mission que pour leur affectation. Les futurs chefs-lieux des nouvelles régions devraient entraîner des mobilités parfois importantes. Les fusions des différentes structures administratives devraient également avoir pour conséquence la fusion de directions, des services, d'unités, donc la disparition de nombreux postes de cadres notamment.

La revue des missions de l'Etat qui accompagne cette réforme Territoriale sur le rôle et les missions de l'Etat, dont le but apparait de plus en plus clair, tend vers la fin de certaines missions pour se concentrer vers d'autres prétendument plus attendues par les usagers.

Cette nouvelle carte des régions et ses conséquences vont éloigner la présence du service public des citoyens. La volonté du gouvernement de développer le numérique pour compenser la présence physique du service public ne peut être la seule et unique réponse.

En effet, de nombreux citoyens ne pourront pas accéder au service public dématérialisé, soit pour des raisons financières, (coût d'un ordinateur, abonnement internet,

etc.) soit pour des raisons techniques (éloignement des réseaux haut débit), soit pour des raisons sociales (mauvaise compréhension de la langue française, etc.).

Pour Force Ouvrière, la présence au plus près du terrain du service public reste primordiale. De nombreux usagers réclament des explications, demandent des conseils et au final sont rassurés d'avoir pu bénéficier de la présence d'un fonctionnaire ou d'un agent public pour effectuer leurs démarches, certains ainsi d'avoir bien compris et répondu à la demande de l'Etat. Le gouvernement doit maintenir la présence du service public de proximité, maintenir les services dans chaque département et assurer ainsi la cohésion sociale et l'égalité des droits dans notre pays !

Par ailleurs, l'examen de la troisième loi répartissant les compétences entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités vient de débiter. Les sénateurs ont décidé d'accorder aux Régions le pilotage local des politiques de l'emploi dans un cadre leur accordant des pouvoirs d'adaptation normative et réglementaire.

En matière d'emploi comme sur les autres politiques publiques, ces textes législatifs menacent directement l'égalité de droit républicain.

Affaiblissement des missions de l'Etat, fusions des régions, disparition progressive des départements, regroupements forcés des communes en intercommunalité à plus de 20 000 habitants, création de métropoles : cette contre-réforme conduit à l'éloignement de la puissance publique et ouvre la voie à tous les communautarismes. Elle remet en cause l'indivisibilité, l'unicité et l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit

Force Ouvrière s'oppose à cette transformation de la République en « fédération de régions » autonomes

et omnipotentes conduisant à l'instauration de droits différents selon les régions ou les métropoles.

Quelle est la situation dans l'Essonne ?

Le Préfet de Région a présenté un projet de création de trois « super-agglos » dans le nord de l'Essonne, le secteur le plus urbanisé qui compte actuellement 11 intercommunalités.

La première super-intercommunalité regrouperait notamment Europ'Essonne, le Plateau de Saclay, les Hauts de Bièvres, Versailles Grand Parc et St Quentin en Yvelines (près de 900 000 habitants !)

Le second ensemble regrouperait l'Arpajonnais, le Val d'Orge, Evry Centre Essonne, Seine-Essonne, Grigny et Sénart Ville Nouvelle (533 000 habitants).

Le troisième regrouperait Les Portes de l'Essonne, Viry Chatillon, Le Val d'Yerres et Varennes Jarcy (309 000 habitants).

Ces projets de super-agglos à cheval sur trois départements (Essonne, Yvelines et Seine et Marne) sont contestés par de nombreux élus qui y opposent leurs contre-projets.

Le Préfet de région devrait arrêter sa carte fin février, au plus tard le 30 avril...

En tout état de cause, le projet du Préfet de région, s'il était maintenu, programmerait bel et bien l'éclatement donc la fin du département de l'Essonne, ce à quoi Force Ouvrière est fermement opposée !



CONGRES CONFEDERAL DE TOURS

Questions à Marie Thérèse, déléguée

Comment as-tu vécu ce congrès ?

C'est la première fois que j'étais déléguée par mon syndicat de base le syndicat FO des Lycées et Collèges de l'Essonne pour assister au Congrès confédéral. Ce fut une grande et belle expérience. J'ai enfin compris concrètement ce que signifie être un syndicat confédéré et l'importance des UD dans cette organisation. Dans l'Education nationale, nous nous battons pour l'abrogation du décret Hamon et de la loi Peillon qui sont une attaque brutale contre notre statut. Grâce à l'intervention à la tribune de

plus de 150 délégués et aux échanges avec les camarades de tous horizons lors de discussions informelles, j'ai réalisé de façon plus précise les conséquences du pacte de responsabilité et de la Loi Macron sur tous les statuts et le code du travail.

Nous devons lutter contre un véritable rouleau compresseur de casse du service public, du droit du travail et de la sécurité sociale. Ce congrès réunissant plus de 3 000 délégués m'a montré que nous ne sommes pas isolés dans nos luttes.

Quel est le moment du congrès qui t'a le plus marqué ?

Le moment qui m'a particulièrement marquée, c'est le travail en commission pour amender la résolution générale. Plus de 300 délégués se penchant sur un texte de 20 pages de 15h à 23h ! Pas une ligne laissée au hasard. On ne peut que saluer le sérieux et la réflexion des camarades qui se sont attelés à la tâche. Avec un amendement particulièrement important « *Tout en soulignant que l'action commune bien définie, sur des revendications claires, est un gage d'efficacité, le congrès arrête le principe d'une journée nationale de grève interprofessionnelle et de manifestations, dont une à Paris, contre l'austérité et pour l'aboutissement des revendications.* »



Qu'en retires-tu personnellement ?

J'étais venue avec un mandat de mon syndicat : appeler à une journée de grève interprofessionnelle nationale contre le Pacte de responsabilité et la politique qui en découle. J'en repars avec la satisfaction d'avoir rempli cet objectif premier, la résolution générale adoptée allant dans ce sens. Mais j'ai bien retenu le discours de clôture de Jean-Claude Mailly : il s'agit maintenant d'occuper le terrain, par des AG, par des HIS, par l'adoption de motions dans les établissements scolaires. A nous, dans nos syndicats de base, de faire que cette journée soit une réussite et que nos revendications soient satisfaites.



Chaque salarié a droit au bénéfice d'une protection sociale performante. Malakoff Médéric le prouve chaque jour aux branches professionnelles qui lui font confiance. Nous leur proposons :

- un accompagnement personnalisé par une équipe dédiée,
- l'appui et la solidité financière du 1^{er} groupe paritaire de protection sociale français,
- la garantie d'un dialogue social réussi.

Votre contact : Thierry MOHIMONT au 01 56 03 30 10 - contactebranches@malakoffmederic.com

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE



BRICORAMA CONDAMNEE : JUSTICE EST RENDUE !

Il était important que l'entreprise BRICORAMA soit condamnée, suite au travail illégal le dimanche dans ses magasins. Travail rendu légal par un décret « cadeau » offert par le gouvernement au secteur du bricolage. Par ailleurs, FO COMMERCE réclame son annulation devant le Conseil d'Etat.

FO COMMERCE espère que Jean-Claude BOURRELIER, 298ème fortune française, ne se sente pas pousser des ailes, à cause des faibles astreintes. Elles servent à rappeler à l'ordre les patrons délinquants dans ce type de dossier, quand ils persistent dans leurs actes délictueux.

Ce dossier démontre, encore une fois, qu'en France on ne respecte pas la convention 106 de l'OIT. C'est pour

cela que la Fédération des Employés et Cadres FO a saisi le BIT.

La défense du Repos Dominical reste un axe majeur, sans oublier les autres droits des salariés du Commerce. Le travail du dimanche détruit de l'emploi et nous l'avons dénoncé pour le secteur de l'ameublement où nous avons plus de recul depuis l'amendement Debré de 2009.

C'est toute l'Organisation FO qui est déterminée à lutter contre la loi Macron.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que FO COMMERCE s'inscrit pleinement dans l'organisation de la grève générale interprofessionnelle pour reconquérir nos droits et en obtenir de nouveaux.

C'est le mandat de l'Organisation FO sorti du congrès de Tours qui s'est déroulé du 2 au 6 février 2015.



Santé / Prévoyance / Épargne / Retraite

par vous, pour vous, comme vous !

Prévois et mutualiste, notre Groupe, créé par les entreprises et les salariés, pour les entreprises et les salariés est gouverné par ses propres clients, c'est-à-dire vous. Ancrés dans le monde économique, comme vous, nous partageons vos enjeux, vos priorités et vos contraintes.

Nous vous accompagnons au travers de nos 4 activités : la santé, la prévoyance, l'épargne et la retraite. Partenaire naturel des entreprises, nous améliorons votre performance globale en contribuant au bien-être de vos collaborateurs.

Acteur engagé au sein de la société, nous avons consacré 15 millions d'euros en 2013 à la mise en oeuvre d'actions de solidarité et soutenons le développement économique local.

Nous sommes aujourd'hui le 5^{ème} groupe français de protection sociale, leader en Rhône-Alpes.

Votre contact :
Marie-Françoise PETIT
Chargée de Mission Relations Extérieures
Tél : 06 84 26 54 30
e-mail : marie-francoise.petit@apicil.com

www.apicil.com



Comme vous !

APICIL GESTION, association de moyens du Groupe APICIL, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - 38 rue François Peissal 69300 Caluire et Cuire, 4^{ème} SIREN 432 921 974. Communication non contractuelle à caractère publicitaire.

UN GROUPE AU SERVICE DES CE



EXPERTS-COMPTABLES / CONSULTANTS / ANALYSTES /
JURISTES EN DROIT SOCIAL / FORMATEURS

Des équipes pluridisciplinaires à vos côtés
pour mener à bien votre mandat !

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre service.

Tél : 01 42 25 30 30 - info@groupe-legrand.com

GROUPE
LEGRAND

www.groupe-legrand.com

Prendre en compte les conditions de travail dans les restructurations, nouveau levier pour l'action syndicale

Mutations structurelles et redistribution des activités traversent aujourd'hui l'économie française. On évoque même une 3^{ème} révolution industrielle. Ces processus posent des questions concernant l'emploi mais aussi le travail, ses évolutions et les éventuelles transitions professionnelles nécessaires à l'adaptation des salariés. Dans cette mutation, quel peut être le rôle des syndicalistes ?

L'articulation CE-CHSCT est le premier levier d'action syndicale, un levier juridique

En matière de dialogue social, une grande partie des mutations en cours passent par un « projet important ». Pour cela, l'employeur doit consulter les Instances Représentatives du Personnel et notamment le CHSCT « avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail » (art. L.4612-8 du code du travail).

Dans bien des entreprises, la pratique fut pendant longtemps de réaliser un simple « copier/coller » du document d'information-consultation économique présenté au Comité d'Entreprise. Aujourd'hui, l'état de la jurisprudence (Cour de cassation) offre l'opportunité au CE et au CHSCT de lier à la fois les questions économiques et d'emploi à celles du travail et de ses conditions (salariés « restants » comme salariés « sortants » lors d'un PSE ou un PDV par exemple).

Le suivi de la qualité des reclassements est un autre levier, un levier politique

En effet, la qualité de traitement de « ceux qui partent » va conditionner la mobilisation de « ceux qui restent ». Souvent le PSE ou le PDV comportent des dispositions qui auraient pu être anticipées bien avant (reclassements internes, plans de pré-retraite, départs dans le cadre d'un projet, procédure de reclassement, plan de formation ou d'adaptation des emplois ad-hoc).

Malgré les possibles anticipations des évolutions métiers, les plans de licenciements ou de départs volontaires impactent la santé et la sécurité des salariés et relèvent donc des conditions de travail. La crainte générale est que le reclassement ne se traduise à terme par un déclassement, c'est-à-dire par une perte de qualification et de statut, mais aussi en terme d'intérêt du travail, de conditions de travail et de niveaux de responsabilités : pour « ceux qui restent », la suppression d'emploi entraîne en règle générale une modification de l'organisation du travail ainsi qu'un transfert d'activité sur les salariés dont les emplois sont maintenus et une modification du contenu de leurs tâches ; pour ceux qui partent : impacts sur la santé (dépression, anxiété, diminution de l'estime et de la confiance en soi...), sentiment de perte d'identité, d'isolement social et de stigmatisation.

Là encore, l'articulation CE-CHSCT et le suivi du projet de reclassement par le CHSCT et son expert sont des leviers puissants pour reprendre l'initiative au cours d'un PSE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR CES STRATEGIES : www.technologia.fr

Syndicats 91 – Créations et Élections

CREATION DE SYNDICATS

- **Syndicat FO Départemental des Services 91** à Evry - FEC

RESULTATS D'ELECTIONS

- **ALTIS Semiconductor** à Corbeil-Essonnes (Métaux)

Délégués du Personnel

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 0 – CGT : 1- CFTC : 0 - CFDT : 0

Suppléants : FO : 0 – CGT : 0 - CFTC : 1 - CFDT : 0

2^{ème} Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 1- CFTC : 2 – CFE/CGC : 1 - CFDT : 3

Suppléants : FO : 1 – CGT : 1- CFTC : 2 – CFE/CGC : 1 - CFDT : 3

CE

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 0 – CGT : 1 - CFTC : 0 - CFDT : 0

Suppléants : FO : 0 – CGT : 0 - CFTC : 1 - CFDT : 0

2^{ème} Collège

Titulaires : FO : 0 – CGT : 0 - CFTC : 1 - CFDT : 2

Suppléants : FO : 0 – CGT : 1 - CFTC : 1 - CFDT : 1

3^{ème} Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 0- CFTC : 0 – CFE/CGC : 1 - CFDT : 1

Suppléants : FO : 1 – CGT : 0 - CFTC : 0 – CFE/CGC : 1 - CFDT : 1

- **EPFD** à Saulx les Chartreux (BTP)

DUP

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 3 – CFTC : 1

Suppléants : FO : 0 – CFTC : 2

- **CLAMART CARS** à Wissous (Transports)

Délégués du Personnel

Collège unique

Titulaire : FO : 2

Suppléant : FO : 2

- **DAREGAL** à Milly la Forêt (FGTA)

CE

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 1 – CFTC : 2

Suppléants : FO : 2 – CFTC : 1

2^{ème} Collège

Titulaires : CFTC : 1

Suppléants : CFTC : 1

3^{ème} Collège

Titulaires : CFTC : 1

Suppléants : CFTC : 1

- **TNT EXPRESS NATIONAL** à Fleury-Mérogis (Transports)

Délégués du Personnel

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 0

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 0

2^{ème} Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 0

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 0

- **CARREFOUR** à Ste Geneviève des Bois (FGTA)

CE

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 4

Suppléants : FO : 4

Délégués du Personnel

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 6

Suppléants : FO : 6

- **CARREFOUR IMPORT** à Massy (FGTA)

DUP

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 1

2^{ème} Collège

Titulaires : FO : 2

Suppléants : FO : 3

- **Carrefour Marchandises Intern.** à Massy (FGTA)

Délégués du Personnel

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 2

Suppléants : FO : 2

2^{ème} Collège

Titulaires : FO : 7

Suppléants : FO : 7

CE

1^{er} Collège

Titulaires : FO : 1

Suppléants : FO : 1

3^{ème} Collège

Titulaires : FO : 5

Suppléants : FO : 5

Autre Collège

Titulaires : FO : 1

Suppléants : FO : 1



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre 9 du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire Sirene sous le numéro Sirene 539 514 472 - Siège social : 142 rue Girardin - 75015 Paris.



Agir contre le renoncement aux soins

L'IFOP*, dans un sondage 2012, révèle que 42 % des personnes interrogées se sont privées de se rendre chez un médecin spécialiste en raison du coût de la consultation. Ce taux de renoncement atteint 61 % chez les personnes sans mutuelle.

Certains salariés bénéficient d'une couverture complémentaire santé par l'intermédiaire de leur entreprise, avec une participation financière de l'employeur. Mais c'est loin d'être vrai pour tous les salariés, les jeunes, les demandeurs d'emploi, les personnes âgées ou en situation de handicap, les travailleurs précaires.

Des aides financières, de 100 à 500 € par personne

Des dispositifs d'aide au paiement d'une complémentaire santé existent. Par exemple, l'aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS), accordée pour un an par la Caisse d'assurance maladie, permet aux personnes à revenus modestes de bénéficier d'une mutuelle santé à tarif avantageux. Cette aide vient en déduction de la cotisation annuelle de la mutuelle. Seul 1 million de personnes ont

bénéficié de l'ACS en 2012 alors que 2,6 à 3,7 millions y seraient éligibles et que les renoncements aux soins ne cessent de progresser.

La réponse solidaire de la Mutuelle

Face à un tel constat, Harmonie Mutuelle passe à l'action et met en place une garantie ouverte aux bénéficiaires potentiels de l'ACS. Cette garantie assure, pour une cotisation réduite une couverture complémentaire santé de qualité,

des remboursements performants, notamment pour les soins dentaires et de l'optique pour lesquels le reste à charge est souvent important. Sont également pris en charge les postes de soins classiques tels que médecin, hospitalisation, maternité, pharmacie ... La prévoyance est également présente avec une indemnité obsèques.

Pour bénéficier de cette offre santé, il faut être détenteur d'un chèque ACS.

*IFOP : Institut français d'opinion publique

Pour savoir si vous y avez droit,

+ utilisez notre module diagnostic :

www.harmonie-mutuelle.fr/web/particuliers/acs1

+ contactez-nous : 02 47 31 21 88

denis.oudoucet@harmonie-mutuelle.fr

relationspartenariats@harmonie-mutuelle.fr



En harmonie avec votre santé



La dépendance ?
En cotisant, j'ai des
services pour moi et mes
parents dépendants.

Et demain, une rente
pour moi.



Parfois je me dis :
et si je disparaiss ? Qui
s'occupera des enfants ?
De leurs études ?

... cotiser pour protéger
mes enfants, c'est vital !

Unis par des garanties
qui assurent l'avenir

Veuve, orphelinage, handicap, dépendance, lorsque vous cotisez à l'OCIRP, vous protégez votre famille face au décès et à la perte d'autonomie.
L'OCIRP, assureur à dimension sociale géré par les représentants des salariés et des employeurs, unit des organismes de prévoyance afin d'offrir des garanties complémentaires aux salariés dans le cadre d'un contrat collectif et pour assurer les situations individuelles. Plus de 6 000 000 de garanties protègent ainsi les salariés cotisants par l'intermédiaire de plus de 1 300 000 contrats d'entreprises,



www.ocirp.fr



OCIRP
unis par excellence

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes de protection sociale AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APIOL - AUDIENS - HUMANS - IRCEM - KLESIA - LDURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC - RÉUNICA, les organismes de prévoyance AG2R-MACIF PRÉVOYANCE - ANIPS - APGS - CAPSSA - CIPREV - CREPA - GNP - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC (Groupe HUMANS) - UNIPRÉVOYANCE, et les partenaires IDENTITÉS MUTUELLE - MUTEX - PREVAL - UNML (Usis juin 2014)